EB 2018/124/R.24 Cote du document: Point de l'ordre du jour: 7 d) i) b) 8 août 2018 Distribution: Publique Original: Français



Rapport du Président

Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République du Tchad pour le Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience

> Note pour les représentants au Conseil d'administration Responsables:

Questions techniques: Transmission des documents:

Valantine Achancho Chargé de programme de pays téléphone: +39 06 5459 2941 courriel: v.achancho@ifad.org

Deirdre McGrenra Chef de l'Unité des organes téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session Rome, 11-13 septembre 2018

Pour: Approbation

Table des matières

Sigle	es et acronymes	ii					
Carte	e de la zone du projet	iii					
Résu	ımé du financement	iv					
Reco	mmandation pour approbation	1					
Ι.	Contexte stratégique et justification	1					
	 A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats 	1 2					
П.	Description du projet	2					
	A. Zone d'intervention et groupe cible B. Objectifs de développement du projet C. Composantes/résultats	2 3 3					
Ш.	Exécution du projet	4					
	A. ApprocheB. Cadre organisationnelC. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des						
	savoirs D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance E. Supervision	4 5 5					
IV.	Coût, financement et avantages du projet	6					
	 A. Coût du projet B. Financement du projet C. Résumé des avantages et analyse économique D. Durabilité E. Identification et atténuation des risques 	6 8 10 10					
V.	Considérations d'ordre institutionnel	11					
	 A. Respect des politiques du FIDA B. Alignement et harmonisation C. Innovations et reproduction à plus grande échelle D. Participation à l'élaboration des politiques 	11 11 11 12					
VI.	Instruments et pouvoirs juridiques	12					
VII.	Recommandation	13					

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

Sigles et acronymes

PARSAT Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au

Tchad

PND Plan national de développement

PNISR Programme national d'investissement du secteur rural

PPM Plan de passation des marchés PTBA Plan de travail et budget annuel

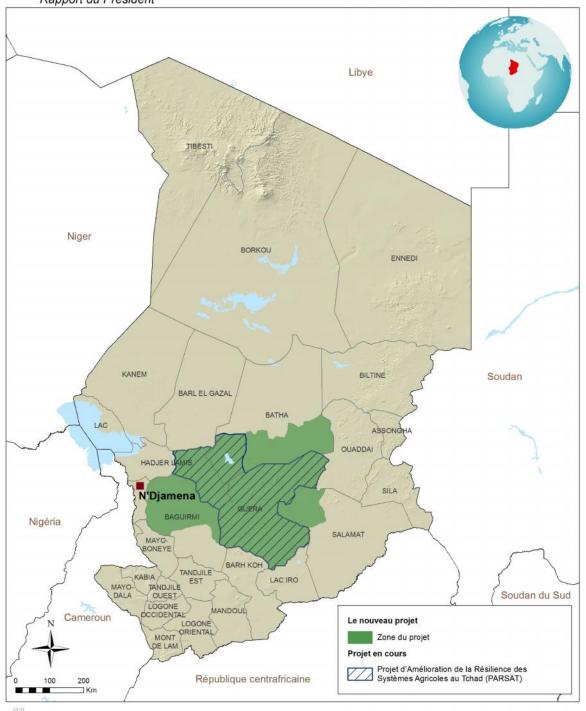
S&E Suivi-évaluation

Carte de la zone du projet

République du Tchad

Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER)

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Source: FIDA | 25-07-2018

République du Tchad

Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience

Résumé du financement

Institution initiatrice: FIDA

Pays bénéficiaire du don: République du Tchad

Organisme d'exécution: Ministère en charge de l'agriculture

Coût total du projet: 81,9 millions d'EUR

Montant du don du FIDA (au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette): 27,9 millions d'EUR

Montant du cofinancement attendu du Fonds vert pour le climat:

17,1 millions d'EUR

Conditions du cofinancement: Don

Contribution du pays bénéficiaire du

don:

7,6 millions d'EUR

Contribution des bénéficiaires: 2,6 millions d'EUR

Déficit de financement: 26,7 millions d'EUR

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République du Tchad pour le Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER), telle qu'elle figure au paragraphe 55.

Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette à la République du Tchad pour le Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience

I. Contexte stratégique et justification

- A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural
- 1. Le Tchad est un pays enclavé, fragile et marqué par une grande vulnérabilité économique et financière due à la chute prolongée des cours du pétrole. Le pays est également confronté, d'une part, à des risques environnementaux et climatiques résultant de sécheresses récurrentes, conjuguées à des pratiques agricoles traditionnelles peu performantes et moins résilientes aux changements climatiques et, d'autre part, à des risques sécuritaires liés aux conflits armés à ses frontières et aux attaques répétées du groupe terroriste Boko Haram dans le bassin du lac Tchad.
- 2. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation a augmenté, passant de 3,9 millions entre 2004 et 2006 à 4,6 millions entre 2014 et 2016. La malnutrition chronique demeure préoccupante dans la quasi-totalité des régions du pays avec une hausse de 26,2 à 34,2% sur la même période. Environ 40% des enfants de moins de 5 ans présentent des retards de croissance, 20% des enfants ont une insuffisance pondérale à la naissance et 46,6% des femmes de 15 à 49 ans souffrent d'anémie.
- 3. La très forte variabilité pluviométrique annuelle (sécheresse, déficit de pluie, pluies tardives, arrêt précoce des pluies ou fortes précipitations entraînant des inondations) provoque la baisse de la production agricole ainsi que de la disponibilité fourragère pour le bétail. Au Tchad, l'agriculture et l'eau sont les secteurs les plus vulnérables, et les femmes et les enfants sont les groupes les plus touchés. La majeure partie de la production agricole provient de petites exploitations familiales d'une superficie de 2 à 5 hectares pour les cultures pluviales et de 0,1 à 1 hectare pour les cultures maraîchères. L'élevage emploie 40% de la population rurale et est la deuxième source de revenus après le pétrole. La présence des femmes et des jeunes est particulièrement forte dans l'élevage du bétail à cycle court. Le Tchad comptait en 2016 près de 94 millions de têtes de bétail toutes espèces confondues (bovins, caprins, camelins, ovins).
- 4. Bien que peu performant, le secteur agricole du Tchad présente d'importantes opportunités de développement. La zone sahélienne centrale du Tchad dispose d'un potentiel agricole caractérisé par: i) une disponibilité de terres agricoles et de ressources en eau pluviale et superficielle relativement élevée; ii) l'existence de nombreux sites aménageables pour mobiliser l'eau à l'usage des cultures et du bétail; iii) une demande croissante de produits agricoles et de viande; iv) des filières émergentes offrant des opportunités de valeur ajoutée et de commercialisation propres à augmenter les revenus des exploitations familiales; et v) une population sédentaire pratiquant l'intégration agriculture-élevage. Les principaux enjeux et défis

- portent sur la mise en valeur de ce potentiel agricole grâce à l'établissement de liens entre l'amélioration de la productivité, la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience et la structuration des filières agropastorales émergentes.
- 5. Le Gouvernement tchadien a adopté un nouveau Plan national de développement (PND) 2017-2021, qui repose sur la modernisation de l'agriculture et constitue un atout pour la diversification de l'économie du pays et l'amélioration de la qualité de vie des populations. Le pays a également élaboré un Programme national d'investissement du secteur rural (PNISR) 2014-2020, dont l'objectif global est de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.
- 6. L'examen à l'achèvement du dernier programme d'options stratégiques pour le Tchad du FIDA a constaté que les résultats des projets antérieurs étaient satisfaisants. Plus spécifiquement, le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G) a atteint et même dépassé la plupart de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs. Les effets obtenus incluent l'amélioration de la productivité, la diversification économique au sein des ménages, et l'amélioration du niveau d'accumulation de biens. Le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT), en vigueur depuis 2016, vise à consolider les acquis du PADER-G. Ce projet a déjà donné des résultats satisfaisants qui méritent d'être consolidés et transposés à plus grande échelle, notamment la mise en place et la gestion de greniers communautaires de soudure, l'appui technique à la production par la diffusion de techniques adaptées de gestion de la fertilité des sols, l'appui au petit élevage (volaille et caprins) et l'accès à l'eau à usage agricole.
- B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats
- 7. En apportant un appui au développement des exploitations agropastorales familiales, le RePER est aligné sur les priorités de développement du Tchad énoncées dans le PND 2017-2021 et le PNISR 2014-2020. Ses objectifs et sa démarche correspondent parfaitement à l'esprit du projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique en cours d'adoption.
- 8. Le RePER est également aligné sur les trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) renforcer les capacités productives des populations rurales; ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales.
- 9. Le RePER contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 2 (Faim zéro), 10 (Inégalités réduites) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

II. Description du projet

- A. Zone d'intervention et groupe cible
- 10. Le RePER interviendra dans la zone sahélienne du Tchad, et principalement dans dix départements des cinq régions suivantes: Guéra, Batha, Hadjer Lamis, Chari Baguirmi et Salamat. Il sera mis en œuvre dans chacun des six départements actuellement couverts par le PARSAT en complémentarité avec ce dernier, et dans quatre nouveaux départements des régions du Chari Baguirmi (département de Baguirmi), du Batha (Batha Ouest et Batha Est) et du Salamat (département d'Aboudeya).
- 11. Ces zones ont été choisies en accord avec le Gouvernement tchadien sur la base des critères suivants: i) l'incidence de la pauvreté; ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) la vulnérabilité des systèmes d'exploitations agropastorales familiales aux changements climatiques; iv) le potentiel agricole; et

- v) la possibilité de concentrer plusieurs types d'interventions (production, stockage/conservation/transformation, commercialisation).
- 12. Les exploitations agropastorales familiales sédentaires constituent le groupe cible prioritaire du RePER (à l'exception du volet vaccination des petits ruminants, qui touchera tous les ménages propriétaires d'animaux). Le RePER cible au total 208 500 ménages (1 084 200 personnes), soit 51% des 378 947 ménages sédentaires estimés dans les dix départements. Cependant, le nombre de bénéficiaires attendu dans les dix départements de concentration est estimé à 146 000 ménages (plus de 750 000 personnes), soit une moyenne de 36% de la population sédentaire totale, qui est estimée à 2 115 998 personnes réunies au sein de 378 947 ménages sédentaires.

B. Objectifs de développement du projet

- 13. L'objectif global du RePER est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des ménages ruraux vivant dans la zone du projet. Son objectif de développement est l'amélioration de la performance et de la résilience des exploitations agropastorales familiales ciblées. Cet objectif de développement sera atteint par la voie des effets suivants: i) réduction des risques productifs et augmentation de la productivité des exploitations agropastorales familiales; et ii) amélioration de l'organisation des exploitations agropastorales familiales et de l'appui qui leur est apporté.
- 14. Les indicateurs d'impact sont les suivants: i) nombre de personnes dont la situation économique a évolué du point de vue des revenus, de la diversité alimentaire ou de la nutrition; ii) nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (au moins 40%); iii) nombre de personnes et de ménages bénéficiant des services promus et/ou soutenus par le projet; et iv) nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré.

C. Composantes/résultats

- 15. Composante 1: Investissements productifs des exploitations agropastorales familiales résilientes. L'effet escompté de cette composante est la réduction des risques productifs et l'augmentation de la productivité des exploitations agropastorales familiales. Cet effet sera obtenu grâce à la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes: i) aménagements hydroagricoles et réhabilitation des pistes rurales; ii) intensification et diversification des systèmes résilients de production agropastorale familiale; et iii) valorisation des produits agropastoraux.
- 16. La composante 1 prévoit: i) l'aménagement d'environ 25 000 hectares destinés à assurer la disponibilité et la gestion efficace de l'eau; ii) le désenclavement des bassins de production grâce à la réhabilitation de 150 kilomètres de pistes rurales; iii) la diffusion et l'adoption de semences améliorées et d'itinéraires techniques climatiquement rationnels; et iv) l'amélioration de l'élevage d'animaux à cycle court (petits ruminants et "poulet local") grâce à la vaccination contre la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle, au profit de 208 500 ménages. Le RePER appuiera les activités après récolte de stockage et de transformation dans les filières agropastorales émergentes.
- 17. Composante 2: Renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs. Il s'agit pour les exploitations familiales agropastorales d'être mieux organisées et appuyées. Cet effet sera obtenu grâce à la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes: i) amélioration de la nutrition et de l'accès à l'eau, et alphabétisation fonctionnelle; ii)Structuration des organisations de producteurs et appui à la planification des activités de développement et aux services techniques; et iii) accès aux services financiers.
- 18. Composante 3: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. Cette composante est essentiellement consacrée à la mise en œuvre des moyens humains et au déploiement du dispositif d'exécution technique et financier du projet.

III. Exécution du projet

A. Approche

19. Les approches et principes de mise en œuvre du RePER tirent des enseignements des projets antérieurs du FIDA au Tchad, ainsi que d'autres projets du FIDA dans la région, et sont alignés sur les principes d'engagement du FIDA à l'appui des États présentant des situations de fragilité¹. Dans le cadre du RePER, l'intervention se fondera: i) sur une approche de programme de pays pour assurer une gestion efficace du portefeuille de projets; ii) sur l'appui au démarrage et l'accompagnement de proximité; iii) sur la consolidation des investissements dans des zones géographiques compactes; iv) sur l'ancrage des interventions dans un mécanisme de planification territoriale et de gestion participative et inclusive; v) sur des investissements plus soutenus dans l'appui à l'organisation des producteurs, des femmes et des jeunes; vi) sur la consolidation de l'approche-filière; vii) sur l'appui au développement de la finance rurale; et viii) sur l'intégration des questions environnementales, climatiques et nutritionnelles au cœur des interventions du projet.

B. Cadre organisationnel

- 20. Le ministère en charge de l'agriculture assurera la tutelle technique du RePER. Le pilotage du RePER sera exécuté par le comité national de pilotage actuel du PARSAT, dont le secrétariat sera confié à la cellule de coordination des projets du ministère en charge de l'agriculture.
- 21. Le RePER adopte une approche de programme de pays comprenant une unité de coordination et de gestion du programme de pays calquée sur celle du PARSAT, et mutualisant certaines fonctions transversales, notamment la coordination, la gestion fiduciaire, la passation des marchés, le S&E, la communication et la gestion des savoirs, alors que les responsabilités techniques resteront du ressort de chaque projet.
- 22. À l'instar du PARSAT, le RePER financera la mise en place de quatre antennes régionales implantées à Ati (Batha), Aboudeya (Salamat), Dourbali (Chari Baguirmi) et Mangalme (Guéra).
- 23. La mise en œuvre du RePER reposera principalement sur l'approche "faire faire" recourant à des prestataires de services et des opérateurs privés, et l'approche "faire avec" le concours des services techniques et des organisations de producteurs liés au projet par des contrats de performance.
- C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs
- 24. Planification. Le RePER sera exécuté sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) élaboré en étroite synergie avec le PARSAT, de manière participative selon une approche ascendante impliquant les communautés agropastorales et leurs organisations, les autorités locales, les opérateurs de mise en œuvre et les services techniques concernés de l'État. Chaque PTBA comprendra: i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et d'indicateurs de suivi; ii) un plan de décaissement des fonds; et iii) un plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA et le PPM pour les premiers 18 mois seront approuvés au démarrage du projet. Ils seront revus au moment de la première mission de supervision pour en assurer la cohérence avec le programme de pays. Les PTBA et les PPM des années suivantes porteront sur une durée de 12 mois.
- 25. Suivi-évaluation. Le S&E du RePER sera adapté aux exigences du système de mesure des résultats des interventions du FIDA et réalisé au niveau local par les partenaires d'exécution, sur la base d'une plateforme électronique permettant la

¹ EB 2016/119/R.4.

saisie, la transmission et l'analyse numérique des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par département seront effectués par le pool d'assistants dans les antennes régionales. La consolidation des données pour les analyses et les rapports sera également assurée par les responsables au niveau des antennes.

- 26. Un examen à mi-parcours sera mené conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année.
- 27. Un système souple de gestion des savoirs intégrant planification, S&E et communication sera élaboré avec les trois objectifs suivants: i) information continue pour améliorer la performance du programme (identification, analyse, documentation et diffusion de meilleures pratiques); ii) communication interactive et inclusive avec les responsables des projets PARSAT et RePER et toutes les parties prenantes; et iii) visibilité concernant le dialogue et le plaidoyer sur les politiques.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

- 28. Le risque en matière de gestion financière du RePER est jugé "élevé" avant les mesures d'atténuation, et "moyen" avec l'approche de programme de pays et l'existence d'un cadre de gestion organisationnel, comptable et financier assorti de processus de contrôle et d'outils de gestion des fonds opérationnels transparents. Sur le plan fonctionnel, certaines activités transversales de coordination, gestion fiduciaire, S&E et passation des marchés seront mutualisées.
- 29. La passation des marchés sera assurée par la cellule de passation des marchés du programme de pays, composée d'un responsable et d'un assistant disposant de toute la capacité opérationnelle requise tant en matière de planification et de conduite du processus que de gestion des contrats. Le programme de pays recourra aux commissions régionales de passation des marchés dans les régions d'extension du RePER. Ces commissions seront compétentes pour tous les marchés d'un montant inférieur ou égal à 100 millions de francs CFA.
- 30. Flux de fonds. Un compte désigné, libellé en euros, sera ouvert dans une banque commerciale de N'Djamena, afin de recevoir le financement du FIDA. Un second compte désigné sera ouvert dans l'hypothèse où le financement attendu du Fonds vert pour le climat serait confirmé. Une fois que les conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement auront été remplies, le FIDA, sur demande de l'emprunteur, procédera au transfert des fonds sur le compte désigné. Les comptes seront mouvementés selon le principe de double signature (chef et responsable administratif et financier du programme de pays). Un compte d'opérations, libellé en francs CFA, sera ouvert par le programme de pays à la Caisse urbaine de Mongo pour le règlement des dépenses du projet (un second compte sera ouvert lorsque le financement du Fonds vert pour le climat sera confirmé). De petites caisses seront ouvertes au niveau de chaque antenne. Elles seront alimentées par des avances de fonds qui prendront en charge les dépenses de fonctionnement et celles liées aux activités prévues sur une période déterminée.
- 31. L'audit interne sera assuré sur toute la période d'exécution du RePER par le cabinet comptable en charge de l'audit interne du PARSAT, recruté de manière concurrentielle. L'audit interne sera effectué sur la base d'un plan annuel d'audit interne, dans lequel sont prévues des missions de contrôle dont la périodicité (trimestrielle et annuelle) sera fonction de la nature des activités et des sous-systèmes d'information. Selon les directives du FIDA en matière d'audit, les comptes du projet seront vérifiés chaque année par un cabinet d'audit comptable régional, indépendant et qualifié.

E. Supervision

32. La supervision du programme de pays et du RePER sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement tchadien, sous la coordination du ministère en charge de l'agriculture. Deux missions conjointes de supervision seront conduites chaque année

durant toute la durée du projet. De plus, le FIDA conduira des missions d'appui selon les besoins.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

- 33. Le coût total du projet, sur une période de six ans, y compris les provisions pour hausse des prix, s'élève à 81,9 millions d'EUR. Son coût de base est de 74,1 millions d'EUR. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 7,8 millions d'EUR. Les taxes y sont incluses pour un montant total de 8,8 millions d'EUR.
- 34. Le coût de base du projet ventilé par composante se présente comme suit:
 i) investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes: 47,2 millions d'EUR, soit 64% du coût de base total; ii) renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs: 17,3 millions d'EUR, soit 23% du coût de base total; et iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs: 9,6 millions d'EUR, soit 13% du coût de base total. Le tableau ci-après donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

7

Tableau 1

Coût du projet par source de financement et par composante (en milliers d'EUR)

	SAFP du 2016-2		Fonds vert p		Déficit o		Bénéficiai	res	Gouverne	ment	Total	
Composante	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes												
 1.1. Aménagements hydroagricoles et réhabilitation des pistes rurales 	7 921	35,1	1 905	8,4	8 858	39,3	1 519	6,7	2 350	10,4	22 553	27,5
 1.2. Intensification et diversification des systèmes résilients de production agropastorale familiale 	5 570	27,5	6 642	32,8	6 050	29,8	-	-	2 008	9,9	20 269	24,7
1.3. Valorisation des produits agropastoraux	3 730	38,1	834	8,5	3 262	33,3	687	7,0	1 284	13,1	9 797	12,0
Sous-total	17 221	32,7	9 380	17,8	18 171	34,5	2 207	4,2	5 641	10,7	52 620	64,2
2. Renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs	-		-		-		-		-		-	
 2.1. Amélioration de la nutrition et de l'accès à l'eau, et alphabétisation fonctionnelle 	2 892	44,8	170	2,6	2 325	36,0	388	6,0	678	10,5	6 454	7,9
2.2. Structuration des organisations de producteurs et appui à la planification des activités de développement et aux services techniques	975	11,8	5 536	66,8	975	11,8	-	-	806	9,7	8 292	10,1
2.3. Accès aux services financiers	1 345	33,2	1 801	44,5	871	21,5	-	-	33	0,8	4 051	4,9
Sous-total	5 212	27,7	7 508	39,9	4 171	22,2	388	2,1	1 517	8,1	18 797	22,9
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	-		-		-		-		-		-	
3.1. Coordination et gestion du projet	4 303	54,6	-	-	3 278	41,6	-	-	296	3,8	7 877	9,6
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	1 148	43,6	255	9,7	1 065	40,5	-	-	164	6,2	2 632	3,2
Sous-total	5 451	51,9	255	2,4	4 343	41,3	-	-	460	4,4	10 510	12,8
Total	27 884	34,0	17 143	20,9	26 686	32,6	2 595	3,2	7 619	9,3	81 926	100,0

B. Financement du projet

- 35. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) FIDA, pour un total de 27,9 millions d'EUR correspondant à 34,0% du coût total; ii) Fonds vert pour le climat, pour un montant attendu de 17,1 millions d'EUR, soit 20,9% du coût total; iii) Gouvernement tchadien, pour un montant de 7,6 millions d'EUR, soit 9,3% du coût total; et iv) bénéficiaires, pour un montant de 2,6 millions d'EUR, soit 3,2% du coût total. Il en résulte un déficit de financement de 26,7 millions d'EUR, soit 32,6% du coût total, qui sera couvert par d'autres sources de financement ou sur un autre cycle du Système d'allocation du FIDA fondé sur la performance (SAFP).
- 36. Le financement du Gouvernement tchadien porte uniquement sur l'exonération des droits et taxes sur les acquisitions du projet. Cependant, compte tenu de la situation critique des finances publiques du pays, le Gouvernement souhaite que le financement du projet par le FIDA se fasse toutes taxes comprises. Le Gouvernement a également souhaité que la monnaie du financement du FIDA soit l'euro pour des raisons de stabilité des ressources. Si le FIDA donne une suite favorable à la prise en charge des taxes, le plan de financement du projet sera ajusté en conséquence.

9

Tableau 2 **Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement** (en milliers d'EUR)

	SAFP du 2016-20		Fonds vert clima	,	Déficit de fina	ncement	Bénéficiaire	es	Gouvernem	nent	Total	1
Catégorie de dépenses	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement												
1. Travaux de génie civil	10 127	36	6 214	19,6	10 057	31,8	2 072	6,5	3 163	10,0	31 633	38,6
2. Équipement et matériel	3 061	11	1 398	16,3	2 043	23,8	523	6,1	1 542	18,0	8 568	10,5
3. Biens, services et intrants	4 350	16	5 966	35,1	4 965	29,2	-		1 698	10,0	16 978	20,7
4. Consultants	-		-		-		-		-		-	
a) Études	653	2	-		243	22,2	-		197	18,0	1 093	1,3
b) Assistance technique	-		-		-		-		-		-	
 Assistance technique Internationale 	339	1	-		320	48,6	-		0		658	0,8
 Assistance technique Nationale 	237	1	-		215	39,0	-		99	18,0	552	0,7
Sous-total assistance technique	576	2	-		535	44,2	-		99	8,2	1 210	1,5
Sous-total consultants	1 229	4	-		778	33,8	-		296	12,9	2 304	2,8
5. Formation	2 786	10	1 486	18,7	2 890	36,3	-		796	10,0	7 958	9,7
6. Dons et subventions	1 070	4	1 801	50,8	672		-		-	-	3 543	4,3
Total dépenses d'investissement	22 623	81	16 865	23,8	21 406	30,2	2 595	3,7	7 495	10,6	70 985	86,6
II. Dépenses courantes												
1. Coûts de fonctionnement	1 161	4	65	2,6	1 181	46,7	-		121	4,8	2 528	3,1
2. Salaires et indemnités	4 099	15	213	2,5	4 099	48,7	-		3	-	8 413	10,3
Total dépenses courantes	5 260	19	278	2,5	5 280	48,3	-		123	1,1	10 941	13,4
Total	27 884	100	17 143	20,9	26 686	32,6	2 595	3,2	7 619	9,3	81 926	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

- 37. L'analyse financière du RePER a été réalisée du point de vue: i) des petits producteurs de cultures vivrières (en pluvial et en décrue); ii) des petits producteurs de cultures maraîchères; iii) des éleveurs de petits ruminants et de volaille; et iv) des transformateurs des produits agropastoraux.
- 38. L'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec projet et la situation sans projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. L'analyse économique a été conduite sur une période de 20 ans. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique proviennent de l'augmentation des revenus correspondant aux modèles développés dans l'analyse financière et des avantages résultant de la réhabilitation des pistes rurales. L'analyse économique de la réhabilitation des pistes rurales aboutit à un taux de rentabilité économique de 25% et à une valeur actuelle nette de 5,5 milliards de francs CFA.
- 39. Les résultats du calcul de la rentabilité financière des différents modèles font ressortir un ratio coût/bénéfice compris entre 1,1 et 6. Le taux de rentabilité économique interne du projet s'établit à 18,9%, et la valeur actuelle nette, au coût d'opportunité économique du capital de 5%, s'élève à 80,9 millions d'USD. C'est là un résultat très satisfaisant. Le bilan carbone des activités du RePER, réalisé avec l'outil EX-ACT, se solde par un potentiel d'atténuation de 1,5 tonne d'équivalent dioxyde de carbone (CO2-eq) par hectare et par an. On a retenu un coût social de la tonne de carbone passant de 39 USD en 2019 à 60 USD en 2038. Les tests de sensibilité réalisés indiquent que l'analyse effectuée est suffisamment robuste. Même dans l'hypothèse d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50% ou d'un retard des bénéfices de deux ans, le taux de rentabilité économique demeure supérieur au coût d'opportunité du capital (5,0%), et la valeur actuelle nette reste supérieure à 30 millions d'USD.

D. Durabilité

- 40. Ce projet mis en œuvre pendant six ans, qui s'inscrit dans la logique du FIDA d'investir dans la durée, devrait générer des bénéfices socioéconomiques durables pour la population de la zone d'intervention. Grâce à l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux équipements de production et à l'adoption d'itinéraires techniques appropriés, le projet contribuera notamment à l'augmentation de la production des cultures pluviales (céréales et cultures de rente), des cultures de décrue (bérébéré) et des cultures maraîchères. On attend aussi une augmentation de la production de petits ruminants et de volaille due à l'amélioration de la santé animale (vaccination, soins curatifs) et de l'alimentation du bétail (fourrage, eau).
- 41. Le RePER aura pour effet d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les conditions de vie des populations de la zone d'intervention.
- 42. La probabilité de pérenniser ces bénéfices et de les porter à une plus grande échelle est élevée. Les approches participatives utilisées et les investissements dans le renforcement du capital humain (nutrition, eau potable, alphabétisation) et social (structuration des organisations de producteurs, planification participative, plateformes de services à l'intention des jeunes) ainsi que des capacités des acteurs des filières (accès aux services financiers) visent à autonomiser et à professionnaliser les organisations de producteurs pour leur permettre de rendre des services technico-économiques à leurs membres, de participer à la planification du développement de leurs territoires et à la formulation, à l'exécution et au suivi des politiques de développement.
- 43. Le RePER est classé en catégorie environnementale B, car il ne devrait pas entraîner d'impact négatif significatif en matière environnementale et sociale. La durabilité environnementale du RePER est positive compte tenu des nombreux effets

bénéfiques découlant du renforcement de la résilience des systèmes de production agropastorale et de l'amélioration de l'économie des ménages ruraux. Tous les investissements productifs du RePER (aménagements hydroagricoles, magasins de stockage, unités de transformation, vaccination, diffusion de variétés améliorées) reposent sur des technologies simples et éprouvées qui ont déjà démontré leur impact positif sur les ménages et l'environnement. La stratégie de mise à l'échelle du RePER met l'accent sur l'appropriation, la responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités pour la prise en charge des activités du projet durant et après son exécution.

E. Identification et atténuation des risques

44. Les risques majeurs sont: i) l'instabilité macroéconomique; ii) les problèmes sécuritaires et sociopolitiques; iii) la mauvaise gouvernance et le manque de transparence dans la gestion des finances publiques; iv) la gravité de la variabilité climatique; v) la faillite de l'Union des caisses d'épargne et de crédit du Guéra; et vi) les faibles capacités techniques et managériales nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du projet. La probabilité de réalisation de ces risques est jugée moyenne à élevée alors que leur gravité est globalement faible à moyenne après les mesures d'atténuation des risques. Le projet est classé à haut risque climatique. Ainsi, en sus du Plan de gestion environnementale et sociale, il est prévu de demander un financement additionnel du Fonds vert pour le climat en vue du renforcement des activités de résilience aux changements climatiques. Le RePER ne devrait pas entraîner d'impact négatif significatif sur le plan environnemental et social.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

45. Le RePER est fortement aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et sur la réalisation de chacun des deux objectifs stratégiques de la note de stratégie pays du Tchad (2017-2019), à savoir: a) assurer la gestion durable du capital productif et le développement d'une agriculture performante, adaptée au milieu sahélien et résiliente aux changements climatiques; et b) consolider et densifier les investissements du FIDA en faveur du développement de l'agriculture familiale dans la zone sahélienne centrale du Tchad pour en accroître l'impact. Les interventions du RePER sont conformes aux politiques du FIDA dans les domaines suivants: i) ciblage, égalité des sexes et autonomisation des femmes; ii) gestion des ressources naturelles et de l'environnement; iii) changement climatique; iv) intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles; et v) finance rurale. Toutes les composantes techniques du RePER comprennent des activités spécifiques afin de prendre en compte les questions transversales concernant la nutrition, l'autonomisation des femmes, la promotion des jeunes et les changements climatiques.

B. Alignement et harmonisation

46. Le RePER, qui apportera son appui au développement des exploitations agropastorales familiales, est aligné sur les priorités de développement du pays énoncées dans le PND 2017-2021 et le PNISR 2014-2020, dont l'objectif global est de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans le contexte d'un développement durable. Les objectifs et les approches du RePER correspondent parfaitement à l'esprit du projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique en cours d'adoption.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

47. Les innovations promues par le RePER consistent à entreprendre une série d'interventions et à appliquer les résultats des projets antérieurs qui ont été couronnés de succès. Il s'agit: i) des banques céréalières de soudure et des magasins de céréales; ii) de l'introduction et de la diffusion de la variété à haut

rendement de sorgho "Mara-Guisséré"; iii) d'un dispositif de producteurs semenciers; iv) d'aménagements hydroagricoles et d'infrastructures de désenclavement; v) d'activités génératrices de revenus et de microprojets; vi) d'un dispositif de conseil en entreprise pour accompagner les activités génératrices de revenus; vii) d'un mécanisme de financement tripartite et de la promotion de l'Union des caisses d'épargne et de crédit du Guéra; viii) d'un système communautaire de gestion des pistes; ix) des champs-écoles paysans et de la formation des auxiliaires de santé animale; et x) de l'éducation nutritionnelle et de la formation.

- 48. Le RePER est novateur en ce qu'il déploie des efforts délibérés pour renforcer l'impact de ces résultats en vue d'en faire bénéficier durablement un plus grand nombre de personnes.
- 49. La transposition à plus grande échelle sera assurée: i) par la mobilisation d'un volume beaucoup plus important de financements et de ressources destinés à être investis dans des zones de concentration autour des bassins de production et de développement; ii) par l'amélioration de la qualité des investissements du FIDA; iii) par l'établissement de partenariats stratégiques et de synergies opérationnelles avec d'autres projets et programmes en cours d'exécution ou d'élaboration; et iv) par l'intégration des investissements dans les dynamiques de développement local, et la structuration et la professionnalisation des organisations de producteurs qui ont le potentiel et la capacité de catalyser une plus large utilisation des innovations et des résultats promus, au-delà des bénéficiaires directs vivant dans la zone du projet.

D. Participation à l'élaboration des politiques

- 50. Le RePER adoptera une approche systématique et participative pour renforcer et accompagner les institutions de développement local, y compris les comités d'action régionaux, départementaux et locaux, qui ont pour mandat d'orienter et de suivre les activités de développement territorial et de proposer aux organes centraux des orientations en matière de sécurité alimentaire.
- 51. Par ailleurs, le RePER apportera un appui institutionnel au Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad dans son rôle de représentation, de plaidoyer et de concertation sur les politiques. Le programme de pays permettra la planification concertée des activités de manière à garantir une bonne visibilité des actions du FIDA et une participation active au dialogue et à la mise en œuvre des politiques.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

- 52. Un accord de financement entre la République du Tchad et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
- 53. La République du Tchad est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
- 54. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de vingt-sept millions neuf cent mille euros (27 900 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié:

"Renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER)"

(Négociations conclues le 26 juillet 2018)

Numéro du don:
Nom du projet: Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER)
La République du Tchad ("le Bénéficiaire")
et
Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")
(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")
Préambule

- A) ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;
- B) ATTENDU QUE le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds Vert pour le Climat (GCF) un financement des activités décrites dans l'annexe 1 du présent accord dont les conditions et modalités seront définies dans un accord à intervenir entre le Bénéficiaire et le GCF.

CONVIENNENT par les présentes de ce qui suit:

Section A

- 1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
- 2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
- 3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette est de vingt-sept millions neuf cent mille Euros (27 900 000 Euros).

- 2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- 3. Un compte désigné libellé en Euro sera ouvert dans une banque commerciale de N'Djamena, afin de recevoir les ressources provenant du don du FIDA.
- 4. Un compte d'opérations libellé en Franc de la communauté financière africaine (FCFA) sera ouvert par le Bénéficiaire au nom du Projet à la Caisse urbaine de Mongo pour le règlement des dépenses du Projet.
- 5. La monnaie du financement est l'Euro.
- 6. Le Bénéficiaire s'engage à mobiliser des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant de sept millions six cent trente-cinq mille Euros (7 635 000 Euros) correspondant au montant des exonérations des droits et taxes portant uniquement sur les acquisitions du projet, tous les autres postes de financement du projet seront financés toutes taxes comprises.

Section C

- 1. L'Agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'agriculture.
- 2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du Don et la supervision du Projet.

Section E

- 1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales.
 - i) le premier Programme de travail et de budget annuel (PTBA) accompagné d'un Plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds;
 - ii) un manuel des procédures administratives, financières et comptables ("le Manuel"), est préparé et approuvé par le FIDA;
 - iii) les comptes (désigné et d'opérations) ont été ouverts et les spécimens de signatures ont été envoyés au FIDA;
 - iv) le logiciel comptable a été paramétré pour les besoins spécifiques du Projet;
 - v) le Cadre de gestion environnemental et social du Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles du Tchad (PARSAT) en cours de préparation, qui inclut les zones écologiquement sensibles, dont les sites Ramsar du Fitri où interviendra également le Projet, a été finalisé et validé par les autorités compétentes.
- 2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
 - i) Le Manuel ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces évènements

ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet;

- ii) tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- 3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement B.P. 286 N'djamena, Tchad

Pour le FIDA:

Président Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono, 44 00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du, a été établi en langue française en deux (2 exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.
REPUBLIQUE DU TCHAD

FONDS INTERNATIONAL

DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

[Représentant autorisé]

Gilbert F. Houngbo Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

- 1. Population cible. Les exploitations agro-pastorales familiales sédentaires constituent le groupe cible prioritaire. Ces exploitations agro-pastorales sédentaires sont classées en quatre catégories: i) les petites exploitations familiales vulnérables (Catégorie 1); ii) les petites exploitations familiales (Catégorie 2); iii) les ménages moyens qui sont des producteurs faiblement intégrés vers les marchés (Catégorie 3); et iv) les exploitations familiales considérées comme riches et orientées vers les marchés (Catégorie 4).
- 2. Zone du projet. Le projet interviendra principalement dans cinq régions (Guéra, Batha, Hadjer Lamis, Chari Baguirmi et Salamat) de la zone sahélienne centrale du Tchad, en complémentarité géographique et thématique avec le PARSAT, qui ont été choisies en accord avec le Bénéficiaire.
- 3. Finalité. L'objectif global est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des ménages ruraux dans la zone du Projet.
- 4. Objectif. L'objectif de développement est d'améliorer la productivité, la résilience et les revenus des exploitations agro-pastorales familiales ciblées.
- 5. Composantes. Le Projet comprend les composantes suivantes:
- 5.1 Composante 1. Investissements productifs résilients dans les exploitations agro-pastorales familiales. Cette composante a pour objectif d'améliorer la productivité des exploitations agro-pastorales et la réduction des risques à travers la mise en œuvre des activités suivantes:
- 5.1.1 <u>Sous-composante 1.1: Aménagements hydro-agricoles et réhabilitation des pistes rurales</u>. Cette sous-composante a pour objectif d'assurer la disponibilité et la gestion de l'eau notamment par la mise en œuvre des actions suivantes:
 - i) des aménagements hydro-agricoles visant la sécurisation des productions aux périodes sèche et humide, et permettant aux petits producteurs de s'adapter aux changements climatiques, seront réalisés dans des zones dites aménageables telles que les bas-fonds ou les terres de culture bordant les cours d'eaux à écoulement permanent. Préalablement à la mise en place de ces infrastructures/aménagements, des mesures de sécurisation foncière devront être matérialisées; et
 - ii) la réhabilitation et l'aménagement des pistes rurales afin de désenclaver les zones de production et des marchés.
- 5.1.2 Sous-composante 1.2. Intensification et diversification des systèmes résilients de production agro-pastorales familiales. Cette sous-composante vise la sécurisation et l'amélioration de la productivité et de la production des exploitations agro-pastorales familiales dans la production végétale, en pluviale, décrue et en irrigué (maraîchage en contre-saison froide), ainsi que dans l'élevage d'espèces à cycle court à travers la mise en œuvre des activités suivantes:
 - i) l'accès aux semences de qualité, notamment par le renforcement du réseau des producteurs de semences et un programme d'information et d'éducation, ainsi que la diffusion et l'adoption des itinéraires techniques résilients par la mise en place de champs écoles paysan (CEP) qui expérimenteront

- notamment les solutions et pratiques d'agriculture climato-intelligente mais aussi, par la promotion/diffusion/information sur les itinéraires techniques performants, et
- ii) la vaccination des petits ruminants et volailles afin d'assurer la prévention et le contrôle sur les principales maladies infectieuses.
- 5.1.3 <u>Sous-composante 1.3. Valorisation des produits agro-pastoraux.</u> L'objectif de cette sous composante est d'appuyer les activités post-récolte des membres des Organisations Paysannes (OP) dans les filières agro-pastorales émergentes en vue d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur, créer de la valeur ajoutée, et augmenter les revenus des exploitations familiales, et plus particulièrement des jeunes et des femmes à travers la mise en œuvre des activités suivantes:
 - (a) appui au stockage et à la transformation des produits agro-pastoraux par le financement des infrastructures et équipement de stockage et de transformation pour les OP, telles que: des magasins de stockage de céréales, des unités standardisées d'extraction d'huile d'arachide et de sésame, des unités de séchage des produits maraîchers (gombo, piment et tomate) et des unités de séchage de la viande, ou encore, la mise en place de plates-formes de services agricoles des jeunes. Enfin un fonds d'innovation d'entreprenariat sera mis en place pour soutenir l'entreprenariat rural;
 - (b) la promotion et la commercialisation des produits agro-pastoraux par le financement d'études des chaînes de valeur et études de marchés afin de mieux évaluer la demande et les exigences du marché, l'organisation de plates-formes d'innovation permettant de structurer et d'organiser les acteurs et enfin, la promotion commerciale des produits agro-pastoraux par le biais de campagnes de promotion.
- 5.2 Composante 2. Renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations paysannes. Cette composante a pour objectif d'assurer une organisation plus efficace des exploitations familiales agro-pastorales à travers la mise en œuvre des activités suivantes:
- 5.2.1 Sous-composante 2.1. Amélioration de la nutrition, de l'accès à l'eau potable et l'assainissement et l'alphabétisation fonctionnelle. Le but de cette sous-composante est d'intégrer des objectifs de nutrition explicites dans les interventions du Projet afin de renforcer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des produits agro-pastoraux à travers la mise en œuvre des mesures suivantes:
 - la promotion de régimes alimentaires sains notamment, en promouvant l'éducation nutritionnelle prioritairement des femmes et la formation de relais communautaires ou "mamans lumières" responsables en particulier du suivi des formations en nutrition intégrées ainsi que des campagnes de sensibilisation;
 - ii) l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement par le biais de la réhabilitation de points d'eau et la redynamisation des comités de gestion y afférents, mais aussi de la construction de nouveaux forages équipés de pompes et enfin, la construction de latrines-ménages autour des nouveaux forages réalisés, et des latrines "institutionnelles" dans les zones de concentration des activités du Projet;
 - iii) l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des jeunes membres des OP à travers la formation d'animateurs, l'équipement des nouveaux centres d'alphabétisation et des comités de gestion et le renforcement des équipements des centres déjà existants.

5.2.2 Sous-composante 2.2: Structuration des OP et appui au développement territorial. Cette sous-composante a pour objectif d'assurer le renforcement des capacités des structures administratives territoriales et la professionnalisation et l'autonomisation des OP à travers la mise en œuvre des mesures suivantes:

- i) L'appui à la planification et au suivi des activités de développement local en redynamisant les Secrétariats techniques des Comités régionaux d'action (CRA), des Comités départementaux d'action (CDA) et des Comités locaux d'action (CLA) afin de faciliter leur fonctionnement opérationnel et promouvoir l'émergence de plates-formes multi-acteurs en charge de la gestion de biens communs. Ces différents Comités seront en outre outillés pour assurer le suivi écologique du Projet;
- ii) la structuration et la professionnalisation des OP et leurs faitières par le biais d'appuis à ces OP organisations paysannes et l'accompagnement du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRT).
- 5.2.3 <u>Sous-composante 2.3. Accès aux services financiers</u>. Cette sous-composante a pour objectif l'amélioration de l'offre de services financiers adaptés aux besoins des exploitants agro-pastoraux à travers la mise en œuvre des mesures suivantes:
 - i) appui à la professionnalisation de l'Union des caisses d'épargne et de crédit du Guéra (UCEC-G), notamment par le biais d'actions de renforcement de capacités techniques de cet organisme et de son dispositif de gestion de son réseau;
 - (ii) appui au développement et à la diversification de l'offre en services financiers pour affiner le dispositif en place et inciter les groupes cibles à améliorer leur culture d'épargne, ainsi que le développement de services non-financiers et d'outils simplifiés adaptés aux groupes cibles;
 - (iii) identification d'autres Etablissements de microfinance (EMF) partenaires et banques commerciales;
 - (iv) facilitation de la mobilisation de ressources financières adaptées et financement d'une ligne de crédit pour les EMF partenaires, les banques commerciales devront s'engager à contribuer, progressivement, au refinancement des EMF sur leurs ressources propres et assureront le suivi et le recouvrement des refinancements accordés aux EMF.
- 5.3. Composante 3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. La coordination et la gestion du Projet s'inscriront dans une dynamique du Programme de coopération Tchad-FIDA qui mutualisera avec le PARSAT en cours certaines fonctions transversales notamment la coordination, la gestion fiduciaire, la passation des marchés et le suivi-évaluation du Projet, la communication et la gestion des savoirs, alors que les responsabilités techniques resteront au niveau de chaque projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

- 1. Agent principal du Projet. Le Projet sera placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture qui agira en tant que maître d'ouvrage.
- 2. Comité national de pilotage (CNP)
- 2.1. Établissement et composition. Le pilotage du Projet sera assuré par le CNP actuel du PARSAT composé des Secrétaires et Directeurs généraux des ministères en charge du Plan, des Finances et du Budget, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique, de

l'Education nationale, des Infrastructures et des Transports, de la Coopération internationale, des représentants des opérateurs, du CNCPRT et de la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF), du point focal du Fonds de l'environnement mondial ainsi que le Coordinateur du Projet. Le secrétariat du CNP sera assuré par la structure en charge du suivi et de la planification des Projets et Programmes de l'Agent principal.

- 2.2. Responsabilités. Le CNP aura pour responsabilité: i) d'examiner et d'approuver les PTBA préparés par le Projet; ii) d'examiner les rapports techniques et financiers, les rapports d'évaluation et d'audit et tout autre document jugé de sa compétence; iii) de s'assurer de la cohérence des activités des programmes/projets sectoriels avec les objectifs poursuivis; iv) d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs des projets; v) de faciliter la coordination des activités des projets entre les différentes entités impliquées dans la mise en œuvre; et vi) de formuler des recommandations pour l'atténuation de tout risque/obstacle à la mise en œuvre des projets.
- 3. Unité de coordination et de gestion du Projet (UCGP)
- 3.1. Établissement et composition. L'UCGP sera bâtie sur celle du PARSAT et complétée par des recrutements compétitifs et travaillera directement avec les équipes techniques du projet.
- 3.2. Responsabilités. L'UCGP assurera: i) la coordination et la gestion de la mise en œuvre efficace du Programme pays et la gestion du portefeuille; ii) la préparation des programmes de travail annuels d'activités, budgets annuels et des rapports d'avancement des projets et présentation de ces documents au CNP et au FIDA; iii) la coordination des interventions avec les Ministères/Directions et autres partenaires techniques; iv) la négociation, l'élaboration et la signature des différents protocoles d'accord, conventions et contrats liant les projets aux différents partenaires et prestataires; v) la gestion financière des projets en conformité avec le Manuel; vi) la conduite des opérations de passation des marchés du projet; vii) le recrutement et la gestion du personnel technique des projets; viii) l'organisation des missions de supervision, des évaluations à mi-parcours et final des projets du programme; ix) la gestion des savoirs, la communication et la participation au dialogue politique; et x) le pilotage de la stratégie de mise à échelle.

4. Antennes régionales

- 4.1. Établissement et composition. 4 antennes régionales seront financées à Ati (Batha), Aboudeya (Salamat) et Dourbali (Chari Bargumi) dans les zones d'extension, et une antenne régionale du Guéra qui sera délocalisée pour augmenter son efficacité opérationnelle. Ces antennes régionales comprendront notamment: i) le/la chef d'antenne, spécialiste en développement institutionnel et renforcement des capacités ou autre domaine du projet; ii) un/e technicien/ne de génie rural; iii) un/e technicien/ne en systèmes de production agro-pastorale ainsi que tous autres personnels nécessaires tels que détaillés dans le Manuel et iv) un/e assistant/e suivi-évaluation.
- 4.2. Responsabilités. Ces antennes assureront l'exécution opérationnelle du Projet à l'échelle départementale, notamment: i) l'élaboration et le suivi-évaluation des activités du PTBA au niveau régional et la rédaction des rapports d'activités; ii) l'appui technique à la mise en œuvre des composantes techniques du Projet; iii) le suivi rapproché des activités menées par les prestataires de services locaux; iv) la mobilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des opérations; et v) le développement des synergies et partenariats à l'échelle de leur zone d'intervention.

5. Equipe technique de mise en œuvre

5.1 Composition. Cette équipe sera composée d'un personnel recruté compétitivement, comme responsables techniques de: i) infrastructures rurales; ii) systèmes de production agro-pastoraux; iii) développement des filières agro-pastorales; iv) développement institutionnel et renforcement des capacités, et v) nutrition, assainissement et alphabétisation.

5.2 Responsabilités. Cette équipe technique travaillera en étroite collaboration avec le Programme pays et sera responsable d'assurer notamment: i) la coordination technique de la mise en œuvre technique; ii) l'appui technique et en gestion aux antennes régionales et aux prestataires des services; iii) la préparation des activités et budgets annuels ainsi que les rapports d'activités périodiques; iv) l'élaboration des termes de référence et sélection des prestataires de services ou opérateurs de proximité; et v) la mise en œuvre du système de suivi-évaluation.

B. Mise en œuvre des composantes

- 1. La mise en œuvre du projet reposera principalement sur une approche "faire-faire" par des prestataires de services et des opérateurs privés, recrutés par voie compétitive. Une identification, évaluation et pré-sélection des prestataires potentiels, sera conduite lors de la phase préparatoire. Dans les départements où les services techniques sont opérationnels, et en fonction de leurs capacités, le "faire" utilisera le "faire avec", basé sur des contrats de performance pour certaines activités qui relèvent des fonctions régaliennes et pérennes des services techniques de l'Etat.
- 2. Assistance technique et appui au démarrage. une assistance technique sera requise pour appuyer le démarrage rapide et la mise en œuvre efficiente du projet. Cette assistance technique sera focalisée sur: i) le développement des outils de programmation stratégique et de gestion d'un programme pays; ii) l'affinement du ciblage et des approches de mise en œuvre, iii) la reconfiguration du système de suivi-évaluation; iv) le développement de la stratégie de mise à échelle, v) l'opérationnalisation des activités d'accès aux services financiers et vi) le paramétrage et le déploiement du logiciel comptable.

C. Suivi-évaluation

Le Suivi-évaluation s'appuiera dès le démarrage sur le Manuel du suivi-évaluation détaillant le dispositif à mettre en place et l'ensemble des modalités de sa mise en œuvre (acteurs, outils, mécanismes et procédures). Le projet assurera un suivi rapproché des CRA/CDA/CLA à travers un système de suivi numérisé sur la base des indicateurs de performance et une cartographie des incidences. Ce suivi-évaluation sera assuré par une unité commune avec le PARSAT composée: i) d'un Responsable principal de suivi-évaluation ii) un pool d'assistants repartis dans les différentes antennes.

D. Supervision

La supervision du Projet sera assurée directement par le FIDA conjointement avec le Bénéficiaire sous la coordination de la structure en charge du suivi et de la planification des Projets et Programmes de l'Agent principal. Le FIDA et le Bénéficiaire conduiront deux missions conjointes de supervision par an durant toute la durée du projet. Des missions d'appui seront par ailleurs conduites par le FIDA selon les besoins. Ces missions de supervision porteront une attention particulière aux progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et des impacts, sur les éléments déterminants de la réussite de la stratégie de mise à échelle ainsi que sur les contraintes.

E. Revue à mi-parcours

Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année afin d'apprécier la pertinence du Projet, son approche, sa mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Cette revue émettra également des recommandations quant aux mesures et dispositions qui s'imposeront jusqu'à la fin du projet et le cas échéant, réorientera la mise en œuvre afin d'améliorer l'exécution et la performance du Projet.

- F. Manuel des procédures administratives, financières et comptables. ("le Manuel")
- 1. Préparation. L'Agent principal du projet préparera un Manuel acceptable pour le FIDA qui inclura, notamment: i) la coordination institutionnelle quotidienne du projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés , de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.
- 2. Approbation et Adoption. Ce projet de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Agent principal tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Agent principal devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du montant du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Cate	égories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en Euros)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer			
1.	Travaux	9 120 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires			
11.	Équipement et Matériel	6 670 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires			
Ш.	Consultations	3 620 000	100% HT			
IV.	Dons et subventions	965 000	100%			
V.	Salaires et indemnités	4 735 000	100% HT			
Non	alloué	2 790 000				
ТОТ	AL	27 900 000				

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
 - i) Les dépenses en Équipements et Matériel à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Biens, Services et Intrants et celles liées aux véhicules.
 - ii) Les dépenses de "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations.
 - iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement.
- 2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories, II "Équipement et Matériel", III "Consultations", V "Salaires et indemnités" encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 500 000 Euros.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

Sélection du personnel du Projet. La sélection du personnel du Projet se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le Fonds. Le recrutement du personnel cadre, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations internes et externes de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

Cadre logique

Logique d'intervention	Indica	teurs clés			Moyens de vérificati	ion		Suppositions
Logique d'intervention	Intitulé	Référence ²	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif global: Amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des revenus des ménages ruraux dans la zone du Projet	Nombre de ménages dont la situation économique a évolué du point de vue des revenus, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (*)	12 000	77 000	146 000	Etudes de référence Enquête de ménages	Début, mi- parcours, achèvement	UCGP	Stabilité socio-politique et sécuritaire Redressement économique progressif
Objectif de développement: Amélioration de la productivité et de la résilience des exploitations agro-pastorales familiales visées	Nombre de ménages recevant des services promus et/ou soutenus par le projet (*) (1)	20 000	180 000	208 500	Etudes de référence Enquête de ménages	Début, mi- parcours, achèvement	UCGP	Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles majeures
	3. %age de ménages dont la résilience s'est renforcée (*)	14	32	51	Enquêtes des ménages			
Effet 1: La productivité et la réduction des risques productifs des	%age de ménages déclarant une amélioration de la production (*) (1.2.4)	7	50	70	Enquêtes de rendement et de production	Annuelle	UCGP	Pas de catastrophes naturelles majeures Redressement économique progressif
exploitations agro-pastorales familiales ont augmenté	5. Nombre des ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)	4 000	30 000	90 000	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle	UCGP	
Effet 2: Les exploitations familiales agro- pastorales sont mieux organisées	6. %age de femmes déclarant une amélioration qualitative de leurs régimes alimentaires (1.2.8)	10	50	70	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités			
et appuyées.	7. %age d'autonomie opérationnelle de l'Union des caisses d'épargne et de crédit (1.2.7)	58	97	109	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle		
	8. %age de membres d'organisations de producteurs ruraux soutenus déclarant la fourniture par leur organisation des services nouveaux et/ou améliorés (2.2.3)	10	30	70	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle		
Produit 1.1.Les infrastructures et les équipements de production,	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)	10 000	20 000	25 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les ressources du projet son effectivement mobilisées

² La situation de référence est tirée des réalisations du PARSAT à mi-parcours en 2019, année qui correspond au démarrage du RePER

		Indica	teurs clés		Moyens de vérification			Suppositions	
Logique d'intervention	Intitulé	Référence ²	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
(stockage, transformation et commercialisation sont mises en place	10. Nombre de ménages soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (3.1.1)	12 000	70 000	120 000		Annuelle		
		11. Nombre d'installations de production commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6)	40	120	160	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Appropriation et pérennisation des infrastructures et des investissements productifs
		12. Nombre de Km de routes réhabilités, refaites ou améliorées (2.1.5)	100	175	250	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	
1	Produit 1.2. Les itinéraires techniques résilients d'intensification et diversification de la production sont adoptés	13. Nombre de ménages bénéficiant de couverture vaccinale annuelle chez les petits ruminants et poulets villageois (*)	0	150 000	208 500	Rapport d'activités	Semestrielle		Mobilisation des partenaires pour le financement de la stratégie nationale d'éradication de la peste des petits ruminants
		14. %age augmentation de la production moyenne des filières agro-pastorales émergentes	20	40	60	Enquêtes de rendement et de production	Annuelle		
	Produit 1.3. Les produits agro- pastoraux sont mieux valorisés	15. Nombre des ménages formés à des activités génératrices des revenues ou à la gestion des entreprises (*) (2.1.2)	600	17 500	27 500	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	
ı	Produit 2.1. Les pratiques nutritionnelles et l'accès à l'eau potable sont améliorés	16. Nombre de ménages recevant des appuis ciblés pour améliorer leur nutrition (1.1.8)(*)	2 500	80 000	120 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les comportements et habitudes alimentaires changent Un plus grand %age des forages positifs
	Produit 2.2. Les exploitants agro- pastoraux sont mieux organisés, structurés et représentés	17. Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenus (2.1.3)	0	250	450	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les producteurs portent leur confiance aux OP
	Produit 2.3. Les exploitants agro- pastoraux ont un meilleur accès aux services financiers	18. Nombre de ménages ayant accès aux services financiers dans les zones rurales (*) (1.1.5)	30 000	50 000	70 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les établissements des microfinances s'intéressent aux activités agricoles

EB 2018/124/R.24